

BUREAU DU SCOT SUD LOIRE DU JEUDI 18 JANVIER 2024
Compte Rendu

Christophe	BAZILE	Président	Présent
Gilles	THIZY	1er Vice-président	Présent
Pierre	VERICEL	2ème Vice-président	Présent
Bernard	SOUTRENON	3ème Vice-président	Présent
François	DRIOL	4ème Vice-président	Présent
Patrick	LEDIEU	5ème Vice-président	Excusé
Gérard	DUBOIS	6ème Vice-président	Excusé
David	FARA	7ème Vice-président	Présent
Patrick	BOUCHET	8ème Vice-président	Présent
Philippe	POURTIER	SCOT Sud Loire	Présent
Christine	BERNARD	Forez-Est	Visio
Arnaud	CARRE	Loire-Forez	Présent

Annick	DELORME	St Etienne Métropole	Présente
Laurent	DRILLON	SCOT Sud Loire	Présent
Benoît	GAY	Epures	Excusé
Christophe	MALAVAUD	Forez-Est	Visio
Emilie	DEGRAIX	Monts du Pilat	Excusée
Patricia	SALA	Monts du Pilat	Excusée
Catherine	ARAUD RUYAND	Epures	Présente
Ghislaine	CORTEY	Epures	Présente
Ludovic	MEYER	Epures	Excusé

La séance est ouverte par le Président à 12h30. Il présente l'ordre du jour.

Gilles Thizy revient sur la rencontre des présidents de l'InterScot le 10 janvier à Ambronay. Cette rencontre a permis une validation consensuelle du chapitre commun des Scots (2006, 2013, 2024). Le programme de travail est aussi validé : il porte notamment sur les questions de desserrement tertiaire et sur la logistique (notamment dans le cadre des futurs DAACL). Le document-pilote de la rencontre sera transmis aux membres du Bureau.

EPURES présente sa nouvelle proposition en matière de besoins en logements.

Pour le Président, les objectifs sont désormais atteints et partagés dans son EPCI.

M. Véricel questionne la fongibilité dans le temps ? Cela pourrait se faire au bénéfice des centralités, dans le cadre des objectifs du SCoT – entre centralités de même niveau ou de niveau supérieur, dans un même secteur ou entre secteurs.

La ressource en eau est un facteur déterminant ; cependant, les données ne sont pas consolidées. Alors que ce sujet est stratégique dans la plaine du Forez, et plus largement dans le Sud Loire.

Comment faire s'il manque une ressource critique pour une ou plusieurs centralités ?

Cela pose la question du réajustement des objectifs : une évaluation tous les six ans suffit-elle à gérer les évolutions de manière dynamique ?

Cela pose aussi la question de la cohérence du développement au regard des ressources et des équipements (ainsi que mobilités).

Le président évoque la note du Préfet sur le canal du Forez (agriculture, énergie, eau potable) et l'étude de la Fabrique des territoires.

Quant aux ressources, il est proposé de construire des ajustements internes au Scot.

M. Thizy revient sur la difficulté de ne pas avoir d'élus de la ville-centre au Bureau. Il revient donc sur les attentes exprimées par le Maire de Saint-Etienne. Le régime dérogatoire proposé est pris en compte pour l'objectif démographique global. Une demande remonte de prévoir un rythme de 700 logements par an dès la première période.

Il est proposé de laisser le territoire stéphanois répartir dans le temps les logements associés aux 10 000 habitants supplémentaires (250 / an sur deux périodes de 10 ans ou 165 ans sur trois périodes de 10 ans).

Le président questionne EPURES sur la priorité donnée au renouvellement urbain.

Le SCoT peut-il laisser une latitude quant au nombre de logements en tenant compte des ressources disponibles en matière de renouvellement urbain.

Comment absorber une croissance démographique supérieure ? Cela peut-il se faire sur la base des logements en renouvellement urbain.

Les sanctions ne concernent que l'artificialisation et la consommation d'espaces. Par ailleurs, il est tenu compte de l'équilibre des centralités.

L'ordre du jour du comité syndical est présenté. La réunion aura lieu dans la salle du CM d'Andrézieux-Bouthéon. Elle sera suivie d'un moment convivial partagée.

Un point est fait sur l'évolution des dépenses dans le cadre du DOB qui est présenté aux membres du Bureau (document joint).

La délibération de délégation au Président et au Bureau est reprise sur le conseil de notre avocat.

Il est convenu que M. Fara présentera les points financiers inscrits à l'ordre du jour du comité.

Le président revient sur la nécessité de produire à nouveau un rapport d'activité qui est strictement obligatoire pour un syndicat mixte fermé.

Le directeur propose de finaliser ce document pour le mois d'avril, avec l'appui d'EPURES.

Le rapport d'activité est l'occasion d'une présentation au sein de chaque EPCI pour les élus délégués.

Les propositions techniques faites en matière de documents d'urbanisme sont validées pour :

- Veauche
- Unieux
- Saint-Romain-le-Puy – M. Bouchet est volontaire pour représenter le SM SCOT en CDAC le 13 février à 9h30.

Le président demande au directeur de transmettre aux membres du Bureau le lien vers le webinaire « Comment concilier développement économique et sobriété foncière ». M. Véricel souligne l'intérêt de ce temps de formation / information.

La séance est levée à 14h.

Prochains Bureaux / Groupes de travail politique et Comités Syndicaux

Jeudi 1^{er} février 2024 à 17 h : Comité Syndical – Mairie d'Andrézieux-Bouthéon (Débat d'Orientations Budgétaires 2024 notamment)

Vendredi 2 février à 14 h : Groupe de travail sur la consommation d'espace

Jeudi 15 février 2024 à 12 h 30 : Bureau

Mardi 5 mars à 14 h : COPIL des PPA

Jeudi 7 mars à 12 h 30 : Bureau

Jeudi 14 mars 2024 à 17 h : Comité Syndical – Mairie de Saint Marcellin en Forez (Vote du CA 2023 et du BP 2024 notamment, examen du PAS)

Vendredi 12 avril à 12 h 30 : Bureau

Vendredi 17 mai à 12 h 30 : Bureau

Vendredi 14 juin à 12 h 30 : Bureau

Vendredi 12 juillet à 12 h 30 : Bureau



Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud-Loire

BUREAU

Extrait du registre des délibérations

SEANCE DU 18 JANVIER 2024 A 12H30

DELIBERATION B001-2024

AVIS SUR LA DEMANDE DE DEROGATION SUR LA COMMUNE DE VEAUCHE EN TANT QUE PERSONNE PUBLIQUE ASSOCIEE

Le bureau a été convoqué le 11 janvier 2024

Nombre de membres du bureau en exercice : 9

Nombre de présents : 7

Nombre de pouvoirs :

Nombre de voix délibératives : 7

Dépôt en Préfecture le :

Délibération affichée le :

Notification :

Membres titulaires présents :

M. Christophe BAZILE

M. Gilles THIZY

M. Pierre VERICEL

M. Bernard SOUTRENON

M. François DRIOL

M. David FARA

M. Patrick BOUCHET

Membres titulaires absents excusés :

M. Patrick LEDIEU

M. Gérard DUBOIS

Monsieur Christophe BAZILE, Président, assure la présidence de l'assemblée.



La Direction Départementale des Territoires de la Loire a transmis, au Syndicat Mixte du SCOT Sud Loire une demande de dérogations au principe d'urbanisation limitée demandée par la commune de Veauce, le 20 décembre 2023.

La commune a engagé une procédure de révision générale de son PLU.

Le bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

Emet un avis favorable à cette demande de dérogation pour les 2 sites :

- Jourcey**
- Les Murons 2**

Donne son accord pour notifier les observations jointes à la Direction Départementale des Territoires en tant que Personne Publique Associée.

Pour extrait,
Le Président,



Christophe BAZILE